PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

Continuité pédagogique : analyses

JUIN 2020
N° 164
Prix 1 €

p. 2 : Actualités : d'une société confinée à un monde d'après ? Oui c'est possible !

p. 3 : Défendre nos services publics

p. 4 : Personnels de vie scolaire : décrochage ?

p. 5 : Accueil des enfants de soignant·es

p. 6 : L'absence de démocratisation de l'École

p. 7 : Formation professionnelle : des métiers indispensables

p. 8 : Les lycées pro rouvrent leurs portes aux élèves !

p. 9 : .Service social en faveur des élèves des Bouches-du-Rhône

p. 10 : Stagiaires de l'Éducation : une année mémorable
Confinement : double peine pour les AESH !

p.11 à 14 : DOSSIER – Continuité pédagogique : analyses

p. 15 : Continuité pédagogique ...

p. 16 : Télétravail : le fil à la patte ?

p. 17 : Violences conjugales : aussi une urgence syndicale !
Confinement et charge mentale

p. 18 : Et le jour d'après, c'est pour quand ?
Ni premières de corvée, ni dernières de cordée

p. 19 : Le télétravail dans l'Éducation : un progrès pour nos conditions de travail ?
Naissance du collectif Femmes-mixité UFSE

p. 20 : Rencontre- Anne-Sylvie Le Yavane

p. 21 : Jeunes sans-papiers au temps du COVID

p. 22 : Retraité·es CGT : défendons nos droits pour une société plus juste

p. 23 : C comme continuité pédagogique

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en chef :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0620 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

D'une société confinée à un monde d'après ? Oui c'est possible !

Le 1er mai a revêtu une forme toute particulière cette année, une forme en mode confiné. Pourtant, les velléités revendicatives ont pu s'exprimer, même parfois de manière originale, et dénoncer des réalités scandaleuses générées par une économie libérale imposée durant toutes ces années : un hôpital exsangue qui, face à la pandémie, a usé et épuisé ses personnels, des salarié·es en première ligne dit·es ***«salarié·es invisibles»*** qui touchent des salaires de misère et qui, pourtant, accomplissent des missions essentielles à la vie quotidienne de millions de personnes.

En espérant faire tomber la fièvre et la colère des personnels soignants, le gouvernement, à grand renfort de communication, a annoncé quelques petites récompenses sous forme de primes et de médailles et un grand Ségur de la santé. Pourtant, Il faudra bien davantage que des médailles pour répondre aux exigences bien légitimes de ces personnels !

Après la crise sanitaire, c'est la crise économique et sociale qui va apparaitre. En annonçant la suppression de centaines de postes sur trois de ses sites en France, Renault a sifflé le coup d'envoi. Dans les médias, il a été de bon ton de déclarer que la période avait montré les limites d'une mondialisation débridée et qu'une ré-industrialisation était nécessaire. De toute évidence, les dirigeants de Renault n'ont pas été séduits par ce discours et, après avoir obtenu un prêt de 5 milliards d'euros, grâce à la garantie de l'État, ils ont décidé de privilégier la rentabilité au mépris des centaines de salarié·es et de leur emploi.

Cette crise sanitaire a mis en évidence les dégâts que pouvaient causer les politiques libérales et d'austérité. Aussi, avec cette crise sociale qui se profile, avons-nous un sacré défi à relever avec l'idée d'un autre monde à reconstruire. Et il ne faudrait pas construire ce ***«monde d'après»*** avec de vieilles recettes libérales. Et ça, pour la CGT, c'est à nous d'en décider !

Isabelle Vuillet

Patrick Désiré, secrétaire général

Défendre nos services publics

Le gouvernement a utilisé l'état d'urgence sanitaire pour imposer de nouveaux reculs sociaux et, sur bien des aspects, porter atteinte à nos libertés fondamentales. Pour l'heure, le constat que nous faisons malheureusement est que ce gouvernement utilise la crise que nous vivons pour accélérer la mise en place de ses réformes.

L'état d'urgence sanitaire n'a plus aucune justification et le retour du droit à manifester inscrit dans la Constitution a été validé par le Conseil d'État.

La crise sanitaire que nous vivons a cruellement mis en lumière les fractures sociales, économiques, environnementales, numériques et territoriales. Ce constat impose une remise en cause profonde des politiques d'austérité budgétaire, menées durant des décennies et qui sont largement responsables de la dégradation des services publics pourtant si essentiels en période de crise.

Plus que jamais, des moyens pour l'École

La déconstruction de nos conquis sociaux menace aussi gravement la cohésion de notre société, alors que nous sommes au début d'une crise économique exceptionnelle. Les milliards d'aide qui vont être dépensés par l'État doivent aussi servir à renforcer nos services publics.
Les combats que nous menons pour défendre nos services publics sont plus que jamais d'actualité, mais il s'agit aussi pour nous de mettre en débat les améliorations nécessaires pour que notre Fonction publique puisse mieux répondre aux besoins de la population.

Dans le secteur de l'Éducation, la volonté de Jean-Michel Blanquer de poursuivre le désengagement de l'État en allant dans le sens d'un accroissement de la territorialisation, voire d'une privatisation de pans entiers de l'Éducation nationale est évidente. Les exemples ne manquent pas : le projet de loi sur la direction d'école, le dispositif 2S2C ou encore les ***«vacances apprenantes»*** qui ne sont en rien nécessaires à l'amélioration de notre École.

L'Éducation n'est pas un coût mais un investissement qui doit répondre aux besoins de tou·tes les élèves sur l'ensemble du territoire.

La rentrée exceptionnelle à laquelle nous devrons faire face, nécessite des moyens supplémentaires qui doivent être débloqués d'urgence. La lutte contre les inégalités scolaires nécessite des postes d'enseignant·es pour réduire les effectifs par classe et pour permettre d'améliorer l'accueil et les conditions d'études des élèves.

Nous devons parvenir à construire, dès maintenant, les cadres unitaires qui permettront de porter ces revendications et organiser les mobilisations qui seront nécessaires pour imposer une politique porteuse de plus de justice sociale.

Personnels de vie scolaire : décrochage ?

Nous sortons du confinement. La plupart des établissements sont ouverts même s'il apparaît irréaliste de fonctionner alors que les conditions sanitaires ne sont pas toutes réunies.

Des collègues ont continué à subir les injonctions contradictoires sur leur présence indispensable dans les bahuts sans aucun·e élève, malgré les risques. Il a fallu rappeler les règles, le volontariat, qu'il y avait des conditions d'hygiène, des normes de distanciation physique à respecter. D'autres ont été écarté·es, on a ouvert le placard… Bon confinement !

Le lien avec les familles

Les CPE et la vie scolaire sont au cœur des établissements : c'est ce que nous défendons. Comment nous, CPE pouvons-nous travailler alors que l'objet de notre travail, l'humain, notre matière première, n'est pas là, absent, pas palpable ? Notre travail se fait en équipe avec les enseignant·es, les AED et l'ensemble de la communauté. Un·e CPE vit entouré·e dans son quotidien professionnel. Il ou elle doit éviter l'absentéisme, relancer les décrocheur·euses, les voir, faire des entretiens, proposer des remédiations… notre savoir-faire commun. Pendant cette période, nous avons été aux côtés de nos collègues pour soutenir, participer, aider, relancer des élèves, pour éviter à certain·es de décrocher.

Notre travail pédagogique fonctionne en présentiel, l'interaction avec le ou la jeune, l'adulte en devenir… les écrans ne peuvent pas remplacer tout cela. Notre principal outil a été le téléphone pour faire le lien… Une journée normale de « travail » ce sont des passages par dizaines… là, un appel, ce sont dix minutes, une demi-heure par élève donc une vingtaine par jour (et il faut être sacrément efficace).

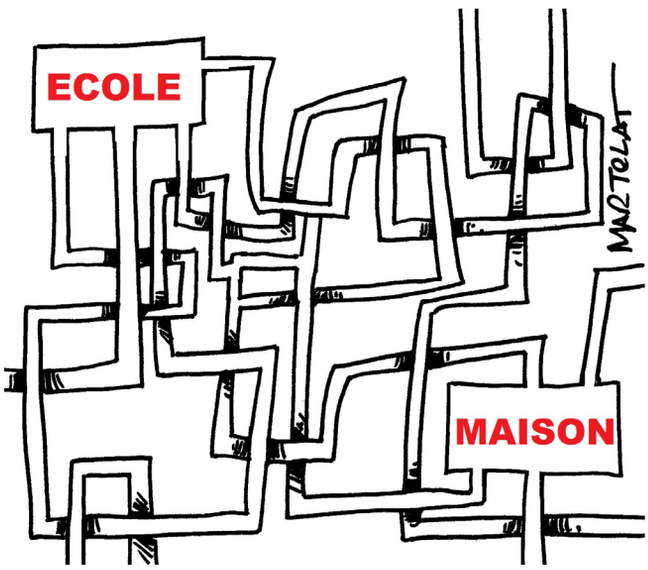

Combien de faux numéros composés, combien de répondeurs, de refus de prendre les appels cachés. Au bout de deux, trois appels sur des portables, fixes différents… on entend une voix. *«Ah bonjour, euh oui il ou elle n'est pas là, ne quittez pas, je vais le ou la chercher, réveiller…».* Après un rapide tour sur la santé, les angoisses rencontrées, on attaque le cœur des problèmes. *«Oui je peux pas me connecter, euh non, j'ai pas mes codes, j'ai pas de contacts, pas de wifi, pas d'ordinateur, mon portable est cassé… Ne vous inquiétez pas mes camarades m'envoient des photos des cours. Je renvoie les écrits pour que mes profs puissent les recevoir».*

On a bidouillé, inventé ce qui n'existait pas avec des bouts de ficelles. Cette période a fait émerger les inégalités sociales et la fracture numérique. *«Euh la wifi de l'hôtel où j'habite avec mes parents est de mauvaise qualité et nous ne pouvons pas avoir de ligne internet, pas de domicile fixe».*

Drôle de société qui ne permet pas le même accès à l'enseignement dans un pays où l'École est dite gratuite. Je viens de comprendre les propos du gouvernement lorsqu'il parle de respecter la distanciation sociale. L'École fait le tri. Une seule tête... pour les autres, marche ou crève.

François Quinchez

Accueil des enfants de soignant·es

À partir du 16 mars, seul·es les enfants des personnels soignants étaient accueilli·es à l'école. Malgré une communication ministérielle idyllique, les personnels volontaires à l'encadrement ont témoigné de difficultés pour accorder consignes sanitaires, continuité pédagogique et bon sens indispensable.

Une École, plusieurs exemples de respect des consignes sanitaires

Gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes fournis par la mairie et/ou l'Éducation nationale, parents n'entrant pas dans l'école, une table par enfant ou groupe familial, jeux à usage unique qui seront désinfectés uniquement en fin de journée, aucun contact physique direct ou indirect toléré entre les enfants ou entre enfants et adultes … Tout semble avoir été pensé au mieux pour éviter la propagation du virus. Mais comment ces enfants vivent-elles·ils cette distanciation physique ? Que ressentent ces enfants *«parqué·es»* 8 heures par jour sans pouvoir jouer ensemble ou être consolé·es en cas de besoin ? Bien loin de la bienveillance, habituellement prônée par l'administration, ce sont des situations proches de la maltraitance que ces enfants vivent dans ces écoles. Les enseignant·es ont été obligé·es de gérer seul·es un suivi pédagogique normalement assuré par plusieurs enseignant·es pour plusieurs niveaux.

Un casse-tête

Au contraire, d'autres équipes ont fait le choix d'adapter les consignes pour conjuguer obligations sanitaires et lien humain. Les parents déposent les enfants à l'entrée de l'école, la distance sanitaire est correctement respectée et en cas de chagrin une main est tendue. Des jeux de société sont utilisés à plusieurs (enfants et adultes) puis désinfectés au mieux.

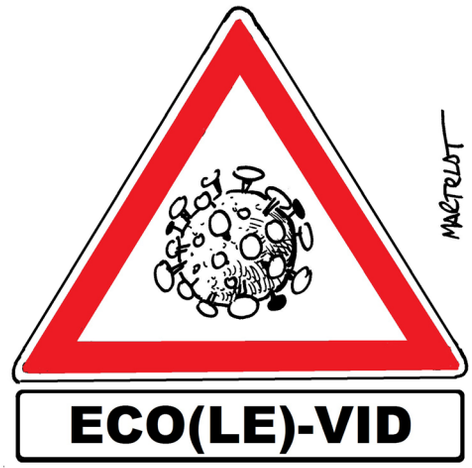

Les enfants peuvent jouer entre elles et eux dans un certain bien-être, quitte à différer le travail pédagogique fourni par les enseignant·es.
Mais alors, que se passe-t-il dans cette situation si un·e enfant est porteur·euse sain·e du virus ? C'est certainement la propagation assurée entre enfants et la contamination des parents, mais aussi des personnels et de leur famille. Ce fut donc un casse-tête permanent.

Ces équipes volontaires ont donc cherché à conjuguer santé physique et santé psychologique, sans connaitre la meilleure des solutions. Surtout que la cacophonie régnait et que les déclarations gouvernementales étaient contradictoires. Dans ces conditions, les personnels et les élèves ont eu souvent le sentiment d'un grand n'importe quoi, voire pire, ont éprouvé une détresse psychologique dont on ne mesurera les conséquences qu'à long terme.

Ces tâtonnements et questionnements n'étaient en réalité que les prémices de ce que le déconfinement et le retour à l'école allaient engendrer : laisser seul·es les collègues et les familles face aux responsabilités qui incombent normalement à l'État. Les enseignant·es des écoles maternelles et élémentaires sont isolé·es et doivent gérer les manques de leur administration et de leur hiérarchie.

Malika GAUDEL *et Chrystel* LEVARDON

L'absence de démocratisation de l'École

La fermeture des établissements scolaires a été éprouvante pour les élèves, les personnels et les parents mais elle a au moins mis en lumière le caractère profondément inégalitaire de l'École ainsi que l'absence, de plus en plus prégnante, de démocratisation.

La continuité pédagogique, tant vantée par le ministre, n'aura permis, au mieux, que de maintenir un lien entre élèves et apprentissages car, contrairement à l'idéologie scientiste en vogue au ministère, l'apprentissage demeure un acte social au sens large, incompatible avec les conditions imposées par le *«télé enseignement».*
Cette difficulté, évidemment aggravée par la fracture numérique, a mis à nu une École qui n'est pas construite pour celles et ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre.

Le révélateur du virus

Au-delà de cette exacerbation des inégalités devant les apprentissages, cette fermeture et la réouverture depuis le 11 mai bousculent trois fondements du système : l'évaluation, l'orientation et les programmes.

Ainsi, le basculement intégral des examens du DNB et du baccalauréat vers le contrôle continu va obliger les jurys à jongler avec les statistiques par établissement des résultats à ces examens sur les 3 années précédentes. Il faut dire qu'on change la règle du jeu en plein milieu d'année en utilisant une évaluation sommative qui n'a jamais été pensée pour être certificative.

Allons plus loin : les objectifs de cette évaluation sommative diffèrent suivant les établissements, les séries, les disciplines, les enseignant·es, etc. C'est peu dire qu'il serait urgent, enfin, d'interroger collectivement le sens de l'évaluation dans l'optique d'une École émancipatrice…

De même, la perte de 2 mois et demi de cours, au mieux, pour les élèves à partir de la 5e, complique considérablement le processus d'orientation.
Ainsi le ministère et certain·es chef·fes d'établissement poussent au maintien d'évaluations sommatives du 3e trimestre, confinement compris, au détriment des élèves les plus fragiles dont les difficultés ont été accentuées par la situation. Voici une bien belle démonstration d'une orientation subie qui n'a vocation qu'à trier les élèves.

Enfin, si la question de l'adaptation des programmes se pose pour la rentrée, au vu du nombre d'heures de cours perdues, le ministère n'a évidemment aucune intention de revenir sur leur caractère encyclopédique et d'en finir avec l'empilement de notions qui ne permet pas aux élèves de co-construire leurs savoirs et une culture commune.

Le coronavirus aura ainsi poussé jusqu'à l'absurde la logique de tri social de l'École. À l'image de l'hôpital, nous ne devons pas attendre de ce gouvernement le moindre changement sans rapport de force. La mobilisation pour des créations de postes et les salaires est une urgence. Elle doit s'accompagner d'une remise en cause du système éducatif, en commençant par une politique d'éducation prioritaire de 3 à 18 ans et l'abandon des réformes, comme celles du lycée et de l'orientation post-bac.

Michaël Marcilloux

Formation professionnelle

L'expérience de cette période inédite de la crise du covid-19 nous amène d'ores et déjà à deux constats :

- notre modèle de société souffre d'inégalités criantes qui mettent à mal la cohésion sociale et occultent la perspective d'un avenir meilleur pour toute une partie de la population ;
- des salarié·es jusque-là quasi invisibles, majoritairement des femmes, en contrat précaire, ont une activité indispensable et utile au quotidien pour l'ensemble de la société.

Des métiers indispensables

En lycée pro, 57,2% des inscrit·es sont issu·es des milieux populaires, 35% sont enfants d'ouvrier·ères. Ce sont ces élèves qui ont eu le plus de difficultés à suivre l'enseignement à distance, pour une large part plus exposé·es que les autres lycéen·nes à des difficultés sociales, familiales et économiques qui les en ont empêché·es.

Les salarié·es qui ont été en première ligne pour affronter la crise et dont on applaudit aujourd'hui les performances, sont très souvent les parents de nos élèves… Il s'agit, en dehors des professions de santé, des salarié·es du commerce, de l'agroalimentaire, du paramédical, du social, du nettoiement … pour la plupart des femmes, en contrat précaire, qui ont poursuivi leurs activités, souvent au détriment de leur santé, pour la satisfaction des besoins essentiels de la population… C'est en grande partie dans les lycées professionnels que sont formé·es tou·tes ces salarié·es à ces métiers peu qualifiés, peu valorisés socialement et offrant souvent peu de perspectives d'ascension sociale.

Aujourd'hui, la reconnaissance que nous devons à tou·tes ces salarié·es passe en premier lieu par une refonte de la politique menée dans le domaine de l'Éducation et de la formation pour renouer avec un système plus démocratique et plus égalitaire en capacité d'offrir à toutes et tous de meilleures perspectives pour l'avenir.

En second lieu, il faut garantir à chacune et chacun, le juste paiement de la force de travail, des qualifications, de l'expérience et de l'utilité sociale avec un accès à un travail stable qui permette de vivre dignement.

Au sein de l'Éducation nationale, nous continuons à dénoncer les réformes mises en œuvre depuis 2 ans, qui ont contribué à creuser les inégalités, à renforcer le tri social et la sélection en adaptant toujours plus la formation professionnelle aux logiques de rentabilité des entreprises au détriment d'une formation réellement émancipatrice et épanouissante pour chacun et chacune.

Nous persistons à revendiquer la mise en place d'un grand service public d'éducation et de formation permettant l'accès du plus grand nombre à une insertion professionnelle ou une poursuite d'études en fonction du choix de chacun et chacune, mais aussi un nouveau statut du travail salarié avec une sécurité sociale professionnelle, garante de stabilité et de dignité. C'est la seule manière de sortir de cette forme de fatalisme en LP !

Catherine Prinz

Les lycées pro rouvrent leurs portes aux élèves !

Le 28 mai, les annonces de la phase 2 du déconfinement confirment le retour des élèves de la voie pro dans leurs établissements sur l'ensemble du territoire.

Un simulacre de reprise

Alors que les lycées généraux et technologiques restent fermés en zone orange, les LP sont invités à rouvrir partout sur le territoire. Cette annonce n'est pas une surprise. Elle est la traduction pratique de la volonté ministérielle de présenter la reprise en réponse à un impératif social. En effet, la crise sanitaire avec l'instauration de la continuité pédagogique a montré combien le lien avec des lycéen·nes pour la plupart issu·es de milieux populaires était difficile à maintenir. Le taux de décrochage est sans aucun doute plus important en CAP et en Bac pro que pour les autres niveaux, et dépasse de loin le chiffre officiel de 4%. Dans certains cas, les collègues évoquent jusqu'à 80% de rupture avec leurs élèves.

En temps normal déjà, la scolarité des élèves de LP s'avère plus chaotique en raison des difficultés scolaires, sociales et familiales qu'elles et ils subissent.

Le confinement les aura exacerbées : ce qui justifie complètement notre revendication d'un retour des lycées pro, mais pas seulement, dans l'Éducation prioritaire et l'attribution de moyens supplémentaires pour remédier à ces difficultés.

Avec le protocole sanitaire à mettre en œuvre, le retour est sporadique et ne résoudra en rien les difficultés révélées par le confinement. Il vise essentiellement le redémarrage des certifications professionnelles indispensables pour la validation des diplômes dans certains cas, mais surtout très utiles pour l'insertion professionnelle (Caces, Habilitations électriques, épreuve de conduite routière…). Le délai pour leur validation est prolongé jusqu'au 31 octobre semble-t-il. Partout pour la mise en œuvre chaque établissement fait comme il veut ou comme il peut ! À l'évidence, ces annonces consacrent l'autonomie donnée aux établissements. Cette reprise prend, du coup, des formes complètement disparates et dans tous les cas c'est une fois de plus le *système «D»* qui prévaut pour les personnels.

De toute évidence, la reprise de juin est un simulacre de reprise. L'important est de faire *«comme si»* pour faire du chiffre ! L'essentiel des préoccupations des personnels réside ailleurs : dans la préparation de la rentrée de septembre. La crise sanitaire a révélé au grand jour ce que nous dénoncions depuis longtemps, elle donne encore plus de poids et de légitimité à nos revendications.

Un plan d'urgence pour la voie pro est une absolue nécessité pour aider la population à sortir de la crise économique et sociale ! Pour cela, il faut revenir sur la réforme de la voie pro, comme sur celle de la formation professionnelle et permettre aux élèves des LP d'accéder, au sein du service public d'Éducation, à un enseignement disciplinaire solide et des qualifications reconnues !

Catherine Prinz

Service social en faveur des élèves des Bouches-du-Rhône

Si l'on veut illustrer par une métaphore cinématographique l'organisation du Service Social en Faveur des Elèves des Bouches du Rhône (SSFE 13) durant les premiers jours du confinement ce serait : *«Y a-t-il un pilote dans l'avion ?»* : aucune information jusqu'au 31 mars.

Puis nous sommes passé·es de la comédie parodique à la comédie dramatique avec *«Titanic»* par la mise en œuvre totalement improvisée d'un plan national d'urgence alimentaire d'État se résumant à l'attribution d'un chéquier d'un montant total de 105€ et *«destiné aux personnes les plus touchées par la précarité financière due à cette crise».* 48h pour faire remonter les noms et les coordonnées de parents d'élèves concerné·es, mais excluant les plus démuni·es : parents d'élèves sans papiers, mineur·es et majeur·es isolé·es. Et plus de 3 semaines pour qu'ils et elles soient contacté·es par les services sociaux des collectivités territoriales pour venir chercher la modeste aumône de 105€…

Assistantes sociales au bord de la crise de nerf !

Dans les Bouches-du-Rhône notamment mais sur tout le territoire national, faute de coordination entre les différents services sociaux, chaque assistant·e social·e a dû faire preuve de *«créativité et d'innovation»* (!) et s'est retrouvé·e plus isolé·e que jamais, face aux injonctions ou aux silences des chef·fes d'établissement qui, rappelons-le au passage, ne sont toujours pas nos supérieur·es hiérarchiques.

La réouverture des établissements scolaires a sonné le glas du SSFE13 qui a attendu le 15 mai (4 jours après la réouverture) pour fixer ses propres modalités de ***«reprise»*** (avions-nous arrêté de travailler ?) ! Du cinéma à la fable il n'y a qu'un pas et la montagne a donc accouché d'une souris : travail à distance (et non télétravail) maintenu et présentiel uniquement pour les situations relevant de la protection de l'enfance, sur signalement du/de la chef·fe d'établissement et ce jusqu'au… non précisé. Le clap de fin n'avait pas encore sonné. Le 2 juin le *«dé-confinement total des Ass»* est annoncé pour le 8 juin !

Si au travers de vidéos YouTube, Jean-Michel Blanquer a tenté durant le confinement de faire croire à quelques-un·es encore crédules, qu'il connaissait les missions du Service Social en Faveur des Élèves, en lisant sans bafouiller ni même sourciller son prompteur, il n'a pas dupé la CGT Éduc'action ! Pas plus qu'en annonçant la réouverture des établissements au nom de la ***«justice sociale»*** et de *«l'urgence alimentaire»* ! Nous nous rappelons la réduction de moitié des fonds sociaux décidée en novembre 2019 ; le gel des créations de postes notamment dans l'académie d'Aix-Marseille depuis 3 ans, la prime REP+ toujours pas versée aux assistant·es de service social, le gel du point d'indice… et bien d'autres revendications que nous ne manquerons pas de lui rappeler le 16 juin.

Mireille CONSTANTIN

Stagiaires de l'Éducation

L'année de stage est souvent l'ultime étape d'un parcours devenu compliqué et amené à le devenir davantage avec la réforme en cours. La crise sanitaire a encore aggravé la situation et marqué durablement cette année pour les fonctionnaires stagiaires de l'Éducation nationale.

Une année mémorable

Déjà fortement sollicité·es en temps normal, les stagiaires ont pour un grand nombre d'entre elles et eux cumulé la découverte de leur métier, les cours, des formations, les épreuves liées à leur Master (dont un mémoire) et les épreuves liées à leur titularisation.

Mais en responsabilité devant élèves, comme tou·tes les enseignant·es, ils et elles ont également dû, dans la période de confinement mettre en place la continuité pédagogique avec toutes les difficultés liées à un exercice auquel personne n'était préparé.

Leur stress a de plus été augmenté par l'incertitude liée à leur titularisation. Alors qu'ils et elles ont fait leurs preuves toute l'année par leur engagement et leurs efforts à tout mener de front, ces collègues ont dû attendre jusqu'aux premiers jours de juin pour être fixé·es officiellement sur les modalités de leur titularisation et certain·es ont longtemps vécu dans l'hypothèse d'une inspection en visioconférence.

Le ministère a finalement opté pour une inspection réservée aux seuls cas en difficulté. La question est de savoir dans quelles conditions, avec quel·les élèves celle-ci se déroulera. De quoi générer d'autres inquiétudes encore…

Catherine Prinz

Confinement : double peine pour les AESH !

Le ministère a fait la promesse de maintenir tous les contrats pendant le confinement. Cependant, des AESH qui avaient eu, au préalable, une promesse d'embauche, attendent toujours... espérant septembre !

Le télétravail a mis en lumière leur précarité : pas de box, forfaits limités ou absence de matériel informatique.
Le défaut de considération entraîne des aberrations de la part de certain·es enseignant·es et de la hiérarchie : interdiction d'avoir le contact des élèves avec aucune nouvelle pendant deux mois. Lorsque le télétravail est possible, il s'avère compliqué pour l'élève en situation de handicap et l'accompagnement se trouve très vite limité.
La réouverture des écoles, accompagnée souvent de nouvelles anxiogènes de la hiérarchie (pénurie de masques pour les AESH, tâches hors cadre de missions comme la désinfection), a multiplié les angoisses des agent·es.

Chaque imprévu est une révélation de l'exploitation et du mépris de l'employeur envers les AESH.
Il est urgent que la politique de l'Éducation nationale s'octroie un véritable assainissement et cesse d'oublier ses précaires !

Hélène Elouard, Collectif AESH National CGT Éduc'action

La question des renouvellements des contrats des non-titulaires pendant le confinement s'est posée pour beaucoup d'enseignant·es ou ATSS en CDD. Dans plusieurs académies, la CGT a dû intervenir pour faire respecter le renouvellement des contrats qui arrivaient à échéance ou pour le maintien des salaires.

Continuité pédagogique : analyses

Comme nous aurions préféré qu'au lieu de nous l'intimer de manière péremptoire, notre ministère nous interroge sur ce qui était possible et sur les problèmes à prendre en compte ! Mais que l'on cesse de nous asséner des injonctions !
Dans ce dossier nous avons cherché à entendre les témoignages des camarades sur le terrain du confinement, les difficultés de leur engagement dans le travail et leur militantisme. Nous avons voulu nous donner un peu de recul pour tenter de prendre la mesure de cette période de rupture et de sa gestion en aval.

Dossier coordonné par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE et Pauline SCHNEGG

Témoignages

Catherine (SDEN 01)

Lundi 18 mai, nous retrouvions des petits groupes d'élèves de 6ème ou de 5ème, que nous ne connaissions pas, auxquels nous devions faire de l'aide aux cours de matières littéraires ou de matières scientifiques. Je suis professeure de LV2 Espagnol et j'avais comme consigne de faire de l'aide aux cours de français et d'hist/géo à des 6ème. Les collègues des matières concernées m'avaient envoyé *«leurs cours»*. Donc un·e prof peut remplacer un·e autre prof au pied levé ! En amont, j'avais refusé ce principe de reprise *«fourre-tout»,* mais ma cheffe ne m'a pas laissé le choix. La Dasen, en visite dans un collège du département, affirmait à la presse que ces cours étaient bien des cours visant aux apprentissages et non pas de l'aide aux devoirs. Les profs sont interchangeables et certains enseignements, ex : LV2, musique... disparaissent.

D'autre part, comme je n'enseigne pas *«ma matière»* je suis tenue de continuer le télétravail. J'ai déposé un signalement sur le registre santé au travail (RSST) au sujet des masques non conformes à la notice fournisseur. Je crains que ce qui se met en place lors de cette *«reprise»* ne devienne une norme.

Véro (SDEN 87)

[...]Après l'annonce par Macron de la réouverture des écoles, les réactions étaient presque unanimes contre une reprise sans moyens mais depuis plus personne ne semble s'exprimer. Les conditions ne sont pourtant pas bonnes (...). Il faut faire comme d'habitude mais dans un carcan ne laissant aucune place aux mouvements. Il faut mettre en application stricte ce qui a été décidé par d'autres sans concertation. *«[...] ne pas confondre loyauté et soumission, conscience professionnelle et obéissance aveugle».* (1)

Mais comment demander à ceux et celles qui sont sur le terrain, d'avoir une vision critique de ce à quoi ils et elles participent sans les vexer ?
Les raisonnements deviennent de plus en plus simplistes et inquiétants intellectuellement : critiquer l'ouverture des écoles est interprété comme un refus de revoir les élèves et d'aider les décrocheur·euses et ceux et celles en difficultés sociales, etc. Ils consistent à faire passer celles et ceux qui émettent des doutes, qui demandent des garanties, pour des liberticides opposé·es aux retours des relations sociales.... Pourtant, tout ceci est l'œuvre du gouvernement. J'espère que les privations de liberté et les peurs n'ont pas anesthésié tout esprit critique et toute velléité de rébellion pour mettre un frein au monde capitaliste d'avant.

(1)Tribune de hauts fonctionnaires, café pédagogique le 14 mai(1)

Parole aux enseignant·es

Anne, Salon, REP

Comment répondre aux besoins de chacun·e avec un même travail à distance ? Que faire quand les parents ne peuvent pas aider leurs enfants et qu'ils sont injoignables ? De quelle *«continuité pédagogique»* parle-t-on et pour qui ? Nous savons que nous n'enseignons plus depuis le début du confinement.

Laureline, Port de Bouc, REP+.

Chacun·e a fait ce qu'il ou elle a pu avec les moyens du bord, parents, enfants et nous, enseignant·es. Le tout numérique n'a pas tenu plus de deux semaines. Nous ne mesurerons les conséquences du confinement qu'à partir du mois de septembre.

Julien, Marseille, Ulis

Avec l'enseignement à distance, ma première réaction a été d'avoir mal à mon métier.
Une position très délicate : incertitude quant à l'accès des familles aux divers supports élaborés, désagréable sentiment d'intrusion.

Monia, Marseille, REP+

Travailler à distance va à contre-sens de ma pédagogie en classe. Le contact avec les enfants et leurs familles, les rires, les sourires, les cris, les disputes : toutes ces interactions qui donnent du sens à notre métier. Et les problèmes sociaux déjà très présents, exacerbés.

Isabelle, Septèmes,

J'ai épluché le CNED pendant des heures, cherché des sites ressources. Inquiètude pour beaucoup d'élèves. Solitude pédagogique, mais riches échanges avec les ami·es sur les difficultés et angoisses face aux ordres, contre-ordres et contraintes sanitaires. Il m'a fallu plusieurs semaines pour me résoudre à l'idée de ne plus exercer mon métier en ce moment.

Qu'avons-nous appris de ce confinement ?

Certain·es, les mêmes qui s'agitent frénétiquement depuis trois mois, voudraient que nous ayons *«gagné en compétences»*. Ce sont celles et ceux qui croient qu'apprendre est un phénomène comptable d'accumulation, de mise en concurrence, disons-le, de capitalisation. Ces gens, dès qu'ils ont un peu de pouvoir, sont dans l'injonction, l'ordre et la contrainte d'autrui. Ils auraient voulu que nous nous comportions de même avec les élèves.

Mais, les enseignant·es, comme les élèves, sont des êtres pensants. Nous avons d'abord été sidéré·es par ce qui nous arrivait, et c'est tant mieux. Ce temps de la sidération, c'est celui du retour sur soi, il permet la réflexion, le positionnement. Il y a ensuite la période des tâtonnements, des essais, des erreurs, des questions nouvelles, de l'analyse. C'est cela, la didactique.

Le temps de la sidération

Pour travailler, en plus du cadre réel de la classe et de ses interactions, les élèves aussi ont besoin de temps.

C'est peut-être le seul point à retenir de cette période étrange : les élèves pouvaient travailler à leur rythme, quand nous-mêmes n'étions pas dans la soumission à l'injonction de productivité, et ont parfois renvoyé des travaux meilleurs qu'en classe. Ainsi, elles et ils pouvaient échapper à la pression sociale, celle qui les force à se situer parmi les bon·nes ou les mauvais·es.

Que les élèves puissent se construire sans cette pression toxique, quelle belle utopie, l'une de celles qui font avancer le monde !

Pauline Schnegg

La visioconférence : ma classe à la maison ?

Répondre à l'injonction institutionnelle de la visioconférence sans réfléchir nous a confronté·es, enseignant·es et élèves, à plusieurs formes de violences latentes. Le terme de conférence a subi un déplacement significatif. Étymologiquement, il désigne au départ une discussion pour devenir progressivement un exposé fait en public. Faire une visioconférence est déjà donc problématique si l'on estime que la classe devrait être le lieu de la coopération. Dans ce modèle, les professeur·es gardent précieusement leur pouvoir de détenteurs et détentrices de savoirs.

Violences latentes

Le *«maclasseàlamaison»* **du CNED vient corser le problème : quelle est la réalité de ce que nous vivons ? À quelle téléréalité nous prêtons-nous ?** Les enjeux de la question du virtuel dans nos vies et surtout dans celles des élèves ne semblent pas préoccuper les responsables de l'Éducation nationale. On fait comme si… Et on rend perméables les univers. Mes élèves ont systématiquement refusé de mettre leur image à l'écran. Naïvement, au début, je leur ai dit que j'aurais plaisir à m'adresser à elles et eux. J'ai renoncé très vite. Quelle violence de les soumettre au partage de leur intimité ! C'est une effraction dans le monde intérieur de chacun·e. Non, mes élèves ne voulaient pas que l'on voie leur intérieur et elles et ils avaient raison de se protéger.

Comment les élèves auront-ils et elles grandi durant cette période ? On doit s'interroger sur les conséquences de cette relation virtuelle. Les êtres humains se construisent dans la relation à l'autre, pas face à un écran. Imposer la continuité pédagogique c'est faire un déni de réalité : on continue en prétendant que le virtuel est réel. Les enseignant·es qui sont contraint·es actuellement à la grande imposture de la notation et des bulletins sont en situation paradoxale. Il faut prétendre que l'on sait noter de manière absolue. On tente, en mentant puisque la note est une moyenne des deux premiers trimestres, d'obtenir une moyenne du travail du troisième, et, s'il le faut, pour maintenir les élèves sous pression, on doit créer un quatrième bulletin, de confinement.

Mais quel est l'intérêt de tout cela ? L'urgence à trier les élèves ? L'angoisse de ne pas tout maîtriser ?

Nous n'aurons pas d'espace commun pour écouter, échanger, comprendre ce qui s'est passé : à la rentrée prochaine, les classes auront été brassées. Au lieu de nous intimer de faire semblant, il eût été bien plus intelligent de reconnaître que l'on ne savait pas et de se questionner ensemble sur ce que c'est que la culture, que les cultures.

Pauline SCHNEGG et Fatiha DJILALI

L'après-covid sera féministe ou ne sera pas ?
En tout cas, il va falloir se battre. Après le scandale de l'affaire Polanski et en pleine polémique autour des *Mémoires* de Woody Allen, qui voit-on apparaître dans les pistes cinématographiques publiées au BO pour le programme de Culture Générale et Expression en BTS en 2021 ? Woody Allen (premier sur la liste) et Roman Polanski : c'est clairement le mépris affiché des survivantes d'abus sexuels.

Journal de militantes confinées

Une semaine après le succès de la grève féministe du 8 mars, tout s'arrête. Confinées seules, en famille ou avec des ami·es, on constate comment les femmes sont encore une fois de plus celles sans qui la société ne peut avancer. ***Recréer du collectif*** dans une période où le *«Reste chez toi»* est la norme à suivre n'est pas simple. Avec la Collective de la CGT Éduc'action 31 nous avons adapté la chanson-tube de la lutte contre la réforme des retraites *«À cause de Macron»* pour dénoncer les conditions de travail et le manque de reconnaissance des métiers à prédominance féminine **(https://youtu.be/MrrXSZQkLPw)**. Plus de 40 femmes ont participé à cette vidéo ! L'envie de se retrouver pour crier en commun notre désaccord avec la politique du gouvernement et retrouver un peu de cette solidarité était très forte. Nous avons, de la même manière, massivement participé à un premier mai confiné mais féministe, avec l'envoi de photos et de slogans.

Confinées, mais pas résignées !

Collective 31

Militer confiné·e

Militer en espace clos est un nouveau mode de fonctionnement qui ne se fait pas sans les camarades qui sont la dynamique du SDEN. Seul·e, on ne fera rien.

La distance sociale est un problème : la visioconférence frustre et étouffe le débat. Dans une période difficile psychologiquement, les tensions se créent aisément, sans toujours de solution. La surstimulation numérique (personnelle, professionnelle, syndicale) s'y ajoute.

Pourtant ce confinement nous oblige à nous renouveler. Les priorités restent les mêmes, les moyens évoluent : le lien avec les syndiqué·es par des mails d'infos bi-hebdomadaires, la défense des conditions de travail des premier·ères à retourner sur le terrain. On réveille sa section locale, on travaille plus avec les personnels de son établissement. Enfin, la multiplication des cas individuels permet, en allant à la pêche aux informations, de tisser des liens avec des syndiqué·es qu'on avait perdu·es de vue, et de les impliquer dans leur syndicalisme.

Claire Padrao (SDEN 57)

La défense des personnels et des élèves n'a pas été confinée !

Après une courte phase d'adaptation pour nous mettre en télé-syndicalisme, nous avons vite constaté que notre action était pertinente pour les collègues qui nous ont beaucoup sollicité·es.

Retrouver la solidarité

Cette pandémie a mis en avant la nécessité de se protéger et force est de constater que se tourner vers la CGT a été un réflexe pour beaucoup. Production de matériel sur les différents droits à utiliser (alerte, retrait, ASA...) pour se défendre, analyse de la situation, relai du terrain vers les instances... Ce travail militant habituel a pris de l'ampleur et semble avoir été plus visible pour nos collègues.

L'administration aussi a semblé réaliser l'importance d'avoir des élu·es du personnel et de la nécessité des organisations syndicales dans cette période de crise, en multipliant les CHSCT, les CT et autres GT en visio-conférence. Une opportunité pour défendre nos instances détruites par la loi Fonction publique qui ont encore démontré leur utilité ?

Charlotte Vanbesien (académie de Créteil)

Continuité pédagogique…

On nous l'a demandée, nous l'avons mise en œuvre, avec créativité, nous adaptant une fois de plus pour poursuivre notre grand œuvre. L'institution nous a accompagné·es, au tout début, concernant la mise en place de certains outils, celui des classes virtuelles, en particulier : nous avons reçu une procédure à appliquer pour créer notre compte et utiliser l'outil. Selon les disciplines, certains corps d'inspection ont également proposé quelques outils numériques, voire des formations sur ces outils.

Certains établissements scolaires ont veillé à ce que les élèves soient équipé·es des outils numériques ou se fassent connaître afin de recevoir le travail à faire par la poste. La logistique a suivi, cahin-caha. Et puis ?

Seul·es

Eh bien la charge de travail s'est alourdie, cela a été mis en lumière par toutes les enquêtes sur la question. Alourdie, en termes de temps de travail, d'organisation, de manipulation des outils, quand il fallait également partager l'ordinateur avec le reste de la famille et gérer les petit·es, leur faire classe… terminer son travail dans la soirée, ou la nuit, finalement.

En lycée, les élèves les plus autonomes, les plus encadré·es et aidé·es à la maison aussi, ont répondu à l'appel et rapidement cherché à ne pas trop pâtir de la situation : s'organisant, nous sollicitant, profitant d'un suivi plus personnalisé.

Mais les autres ? La grande masse de celles et ceux qui n'ont tout simplement pas répondu à nos appels, ou botté en touche quand on les a finalement joint·es par téléphone, ou encore décroché finalement après les vacances de printemps. Parce qu'effectivement, face à nos élèves, nous pouvons susciter l'envie, éveiller la curiosité, interpeler, faire dialoguer, réfléchir, débattre.

Mais à distance ? Nous restons seul·es face à notre ordinateur. Seul·es aussi face à nos interrogations et à celles des élèves, auxquel·les nous n'avons trop souvent pas de réponses à donner.

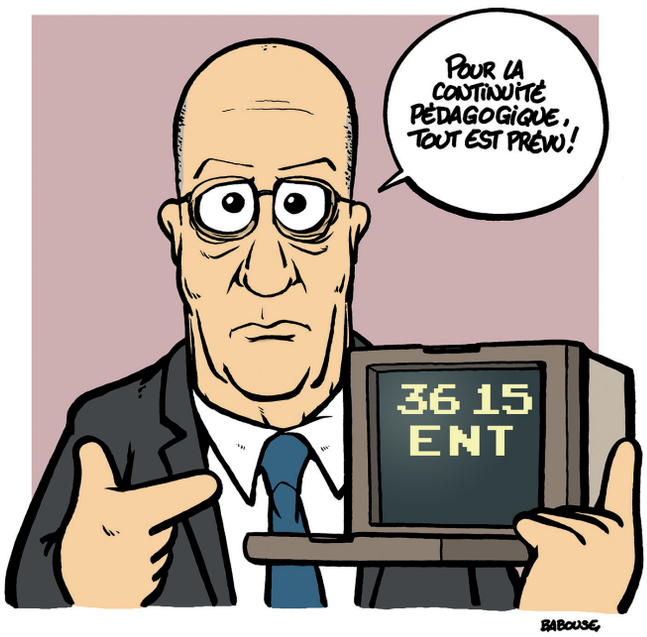

Sens du travail…

Alors, quel sens pour notre travail ? Car les conditions de travail concernent les aspects matériels, organisationnels, ainsi que la reconnaissance, mais également le sens du travail. Nous avons besoin, pour rester en bonne santé en travaillant, de voir que notre travail a du sens. Or quel sens trouver ici ? De moins en moins d'élèves, de moins en moins de contacts avec nos hiérarchies, aucune réponse à nos interrogations et à celles des élèves…

Les professeur·es des écoles ont eu également à préparer le retour, à organiser, souvent, l'impossible. De nouveau, l'extrême solitude. **Et le sens ?** En maternelle, par exemple, quand nous travaillons le langage, la sociabilité des enfants, le vivre ensemble, **comment organiser raisonnablement la distanciation et le port du masque, qui masque le sourire, les expressions de visage, et les formes que prend la bouche pour prononcer les mots et les sons ?** Autant d'éléments qui questionnent avec force le sens de ce retour…

Finalement déconfiné·es, mais de plus en plus déconfit·es…

Le collectif « conditions de travail »,
conditionsdetravail@cgteduc.fr

Télétravail

Le confinement pendant la pandémie a montré l'utilité mais aussi les limites, entre autres matérielles, du télétravail.
En la matière, **le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifie substantiellement le décret n° 2016-151 du 11 février 2016** relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique. Petite présentation des principales dispositions.

Le fil à la patte ?

Une nouvelle définition avec un périmètre élargi

«Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent […] ou dans tout lieu à usage professionnel » mais aussi, nouveauté, *«dans un autre lieu privé»* **(art.2)** sous réserve *«d'attestation de conformité des installations aux spécifications techniques»* **(art.5)**.
Mais désormais *«L'employeur n'est pas tenu de prendre en charge le coût de la location d'un espace destiné au télétravail»* **(art.6)**.

Bon seigneur, dans certaines situations de télétravail ponctuel : *«l'administration peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent»* (idem)…

Des conditions «exceptionnelles» ?

Le télétravail ne peut être supérieur à trois jours par semaine et le temps de présence sur le lieu d'affectation inférieur à deux jours par semaine **(art.3)** avec des dérogations possibles, entre autres *«en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site»* **(art.4).** Pandémie ou… grève générale ?

La demande est faite par écrit auprès de sa hiérarchie qui doit répondre dans un délai d'un mois maximum après la clôture de la campagne de recensement.
Un refus doit être motivé et précédé d'un entretien **(art.5)** et l'agent·e peut saisir la commission administrative paritaire compétente **(art.10)**.

Des droits et garanties

«Les agents en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlant directement [du] télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci» **(art.6)**.

Un arrêté ministériel, pris après avis du comité technique ou comité consultatif et, en tant que de besoin, dans chaque service ou établissement précisera les conditions de mise en œuvre du décret **(art.7).**

Enfin, le télétravail fait l'objet d'un bilan annuel présenté aux comités techniques et aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les risques liés aux postes en télétravail sont pris en compte dans le document unique d'évaluation des risques **(art.9)**.

Vigilance donc sur vos tablettes !

Philippe Péchoux

Violences conjugales : aussi une urgence syndicale

Le 5 avril, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a lancé un appel mondial à protéger les femmes et les jeunes filles *«à la maison»*. Le 7 mai, un rapport de l'OMS fait part d'une augmentation jusqu'à 60% des appels d'urgence de femmes victimes de leur conjoint pour le mois d'avril, dans les États membres. En France, ce sont 32% de signalements supplémentaires auprès des forces de l'ordre depuis le début du confinement.

Alors bien sûr l'État a communiqué : la possibilité de trouver de l'aide dans les pharmacies, un numéro d'urgence à contacter via un sms, le maintien des plateformes d'écoute (dont le 3919) ; tout était indispensable, nécessité étant de permettre aux victimes de se signaler, et de trouver de l'aide. Peut-être aurons-nous un jour un rapport sur l'efficacité de ces mesures. Les associations d'aide aux victimes ont été encensées pour leur engagement dans cette période. **Elles attendent toujours la hausse des subventions qui leur sont allouées, d'ailleurs…**
La grande cause du quinquennat est toujours en manque de moyens.

Ces victimes sont aussi des travailleuses, et même dans une situation de télétravail, au domicile, l'employeur doit garantir la santé et la sécurité de ses travailleur·euses durant le temps de travail : mise à disposition de toutes les informations nécessaires, mise en place de procédures en cas de signalement, formation, référent·es violence… Prévenir, faire cesser les violences et protéger les victimes, c'est tout le sens des mesures qui découlent de la convention 190 de l'OIT sur les violences et le harcèlement, que la France tarde à ratifier. Le confinement que nous venons de subir et l'explosion des violences domestiques imposent de le faire sans délai.

Sandra GAUDILLERE

Confinement et charge mentale

Parmi les effets du confinement : la surcharge mentale portée par les femmes !
Assurant encore une large majorité des tâches domestiques, et s'occupant encore largement des enfants, les femmes doivent souvent aussi planifier et anticiper toute l'organisation de la vie de famille : «devoir organiser et anticiper tout le temps, c'est un ***«travail invisible»*** [(1)] s'ajoutant aux autres impératifs professionnels. C'est ce qu'on appelle ***«la charge mentale qui peut aller jusqu'au burn out»***[(2)]

Au bord du burn-out

Mais qu'en a-t-il été en plein confinement ?
Les mères qui ont souvent la charge du suivi des devoirs des enfants se sont retrouvées à faire la classe à la maison en plus de leur télétravail. Le cloisonnement des responsabilités déjà difficiles pour les femmes en temps normal s'est avéré quasi impossible.

Rime, enseignante à Marseille, témoigne : ***«pour moi cela a représenté une grande charge mentale et affective : il a fallu à la fois protéger mes enfants de ce virus, les occuper dans la journée, et les aider dans leur travail puis se mettre, souvent le soir voire la nuit, au travail à donner à mes propres élèves, tout en étant consciente qu'il fallait prendre en compte le côté traumatique de la situation.»***

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

(1) Rachel Silvera
(2) Anne-Marie Devreux, chercheuse au CNRS.

Et le jour d'après, c'est pour quand ?

Cette expression du « jour d'après » est reprise d'une tribune publiée le 27 mars *«Plus jamais ça ! Préparons le jour d'après»,* signée par 18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales dont la CGT, Attac, Greenpeace, Solidaires.
L'objectif porté par ces organisations était, en pleine crise sanitaire, de poser les bases d'une reconstruction collective *«d'un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral»*.

Pour la CGT, qui publie un plan d'urgence revendicatif, le but est d'affirmer que les travailleurs et travailleuses, privé·es d'emploi, jeunes et retraité·es qui ont subi la crise sanitaire ne doivent pas subir en plus la crise économique qui arrive.
Alors que le gouvernement et le patronat veulent nous faire travailler plus et plus longtemps, nous précariser, baisser les salaires et les minima sociaux, nous exigeons tout l'inverse. Si la crise a démontré le besoin de renforcer et de développer les services publics, elle a aussi mis en lumière celles et ceux dont le travail est essentiel, les *«premier·ères de corvée».*

La CGT revendique en urgence une hausse générale des salaires, l'interdiction des licenciements et le non-versement des dividendes aux actionnaires. Ces exigences, il va falloir les imposer en construisant avec d'autres organisations le rapport de force. Les mobilisations du mois de juin avec les personnels de la santé sont une première étape de cette construction.

Marie Buisson - SG de la FERC-CGT

Ni premières de corvées, ni dernières de cordée

La période de crise sanitaire a mis en lumière le rôle essentiel de certaines activités professionnelles : aides à domicile, agentes d'entretien et de nettoyage, caissières, professeures, ouvrières dans l'agroalimentaire, soignantes. Les métiers à prédominance féminine souffrent de précarité, et sont sous-payés. L'inégalité se cache également dans le déroulement de carrière pour les fonctionnaires.

Pourtant, les travailleuses assurent les besoins élémentaires de la Société. Les femmes assurent une large majorité des tâches domestiques et des soins aux enfants, y compris quand elles sont en couple. La période de confinement n'a rien arrangé. Enfin, dans les familles monoparentales, (à 82% assurées par les femmes), celles-ci sont les premières touchées par la pauvreté, et occupent des logements insalubres, exigus et peu équipés en outils numériques.

Les grandes oubliées

Le combat de la CGT pour l'égalité et les droits des femmes est toujours d'actualité : revalorisation des métiers à prédominance féminine[1] ; retrait de la réforme des retraites où les femmes sont des grandes perdantes; retrait des ordonnances de la loi d'urgence sanitaire inacceptables et injustifiées avec une remise en cause du droit du travail portant la durée journalière du travail jusqu'à 12H au lieu de 10 H et 60 H par semaine au lieu de 48 H et l'extension du travail du dimanche…

Chrystelle Rissel

1 (http://www.egalite-rofessionnelle.cgt.fr/petition-lapres-covid-19-revalorisez-les-emplois-feminises/)

Le télétravail dans l'Éducation : un progrès pour nos conditions de travail ?

Pendant la période de confinement, la majorité des personnels de l'Éducation ont expérimenté le télétravail. Si l'on en croit les 29 800 réponses que nous avons obtenues lors de l'enquête[1], le télétravail a été diversement apprécié selon les catégories de personnels et le genre.

Alors le télétravail, un bienfait ou un facteur d'aggravation de nos conditions de travail ? C'est chez les enseignant·es que le télétravail a été le plus mal vécu. Ils et elles sont 30,5% à avoir eu des périodes de stress et d'angoisse. Les problèmes matériels (bugs sur les plateformes, problèmes de connexion) ont, sans aucun doute, contribué à cet état psychique. Les hommes ont apparemment mieux vécu le télétravail que les femmes. Quand 32,4% des enseignantes déclarent se sentir lessivées, le pourcentage est de 25,5% chez leurs homologues masculins.

Sur le plan familial, la différence femmes/hommes a été là encore très marquée en particulier chez les personnels **ATSS :** 41,4% des hommes sont parvenus à gérer travail et vie de famille alors que seulement 21,4% des femmes ont cette même impression. Le bilan de cette enquête nous a permis de constater que les bienfaits du télétravail sont très discutables. Et si l'on en croit les quelques allusions notées dans certains discours politiques, il pourrait bien se développer dans notre secteur. Si on ne veut pas qu'il engendre un cocktail de risques psycho-sociaux, à nous d'en faire un outil émancipateur en imposant nos règles et nos limites.

Isabelle VUILLET

1 : enquête menée auprès de tous les personnels de l'Éducation nationale entre le 06 et 21 avril 2020

Naissance du collectif femmes-mixité UFSE

C'est d'un débat très riche sur *«la place des femmes à la CGT»* au Conseil national du 22 octobre 2020 qu'est né le collectif Femmes mixité de l'UFSE-CGT.

Suite à des échanges nourris par des partages d'expériences, dont celui de la Collective, sur les freins et leviers pour réussir l'égalité au sein de l'organisation, l'UFSE-CGT s'est dotée début 2020 d'un collectif.

Elle l'a mandaté pour proposer des mesures concrètes de mise en oeuvre de la charte égalité Femmes Hommes de la CGT dans ses structures syndicales et son fonctionnement, ainsi que dans les actions revendicatives et négociations collectives menées.

Le collectif Femmes mixité a été mis en place à la veille de la forte mobilisation des *«Grandes gagnantes»* du 8 mars. La crise du Covid 19 n'aura pas mis entre parenthèses l'activité du collectif qui a proposé notamment un courrier type pour contraindre les ministères à agir en cas de violences conjugales.

Par ailleurs, les inégalités entre les femmes et les hommes que cette crise a aggravées sont au cœur des débats du collectif : triple journée, invisibilité des femmes dans la parole publique, mise en lumière de l'utilité sociale des emplois féminisés...

Le collectif de l'UFSE-CGT ne manque pas de projets. Au programme, l'actualisation du guide CGT Fonction publique *«Gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes»,* un travail sur l'égalité interne et la campagne pour la revalorisation des emplois féminisés et l'égalité.

Delphine COLIN - UFSE

Anne-Sylvie Le Yavanc Professeure de lettres-histoire

Elle est l'une des animatrices du pôle santé au travail de la CGT Éduc'action.

Quel est ton parcours professionnel ?

Animée du désir de transmettre et d'éduquer, je suis devenue professeure Lettres-histoire en lycée professionnel en 1997, après plusieurs années en tant que surveillante, en milieu rural, en Côte-d'Or. Je me suis d'emblée beaucoup investie dans mon établissement, notamment dans de nombreux projets culturels et me suis tournée également vers la formation des collègues en éducation à la sexualité.

Quel est ton parcours syndical ?

Ulcérée par l'injustice, confrontée au quotidien à la souffrance au travail et aux traitements dégradants, j'ai rejoint les collègues les plus mobilisé·es, et la CGT dans les années 2000. Proche du collectif *«conditions de travail»* depuis plusieurs années, je contribue à l'animer depuis cette année. J'ai par ailleurs un mandat de conseillère du et de la salarié·e depuis 4 ans, ainsi qu'un second, plus récent, de défenseure syndicale. J'apprécie beaucoup d'accompagner des salarié·es, c'est une mission très enrichissante qui complète très avantageusement mon implication au sein de l'Éducation nationale.

Comment et pourquoi t'investis-tu dans le pôle santé au travail ?

Dès les années 2000, j'ai eu la chance de suivre dans mon établissement le stage travail-santé proposé par la FERC. Celui-ci m'a beaucoup interpelée, posant les bases de ma réflexion sur ces questions que j'ai eu l'occasion d'approfondir en 2015 avec un stage en interpro *«action revendicative et risques organisationnels»,* proposé par Jocelyne Chabert et Tony Fraquelli, sur une semaine, au centre Benoît Frachon. C'est donc très naturellement que j'ai participé à l'élaboration progressive et collaborative de la formation *«conditions de travail»* qui pose ces questions de travail et de santé au sein de l'Éduc, aux côtés de Sylvain Clément, mandaté au CHS ministériel et collègue du lycée, animant le collectif *«conditions de travail»* de l'UNSEN entre 2015 et 2019. Faire vivre cette formation dans toutes les académies (plus de 50 sessions à ce jour !) en formant de nouveaux·elles formateur·trices, est un des axes du travail du collectif depuis plusieurs années , comme l'accompagnement des camarades en difficulté, le développement d'un réseau des mandaté·es CHSCT et la production de documents de synthèse.

Selon toi, quelles questions spécifiques cette période d'épidémie soulève-t-elle pour une militante et pour une professionnelle de l'Éducation et de la santé au travail ?

En tant qu'enseignante, j'ai l'impression que cette période que nous vivons a posé avec force la question de l'autonomie de nos élèves, que l'École est loin de développer suffisamment, me semble-t-il.
En tant que militante sur les questions de conditions de travail, il me semble que c'est la question du sens du travail qui est posée aujourd'hui, avec, peut-être, encore plus d'acuité que d'habitude.

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

Jeunes sans-papiers au temps du COVID

Parmi les plus vulnérables de nos élèves, subissant des conditions peu propices aux mesures barrières, les jeunes sans-papiers seront peut-être une prochaine bombe sanitaire. Comment respecter les exigences d'hygiène et de distanciation dans des squats ou bidonvilles, dans des chambres d'hôtel surpeuplées ou dans le confinement des gymnases ? Éradiquer l'épidémie exige la mise à l'abri dans des conditions dignes et la régularisation pérenne du séjour de toutes et tous. Il n'y aura pas de «monde d'après» sans changement radical des politiques migratoires.

Bouleverser les politiques migratoires

Le gouvernement, par la voix du secrétaire d'État à la protection de l'enfance, a fait des annonces semblant garantir que les jeunes isolé·es ne seraient pas jeté·es à la rue pendant la crise sanitaire. Une lettre ouverte au Premier ministre signée de 36 organisations, dont la FERC-CGT, montre que ce n'est pas la réalité dans beaucoup de départements et appelle à des ***«mesures immédiates afin qu'aucun enfant, que ce soit durant l'état d'urgence sanitaire ou une fois cet état levé, n'ait à dormir dans la rue ou dans des lieux indignes et dangereux».***

La loi du 23 mars 2020 interdit aux départements de mettre fin à la protection de jeunes isolé·es précédemment pris·es en charge par l'ASE. Mais rien n'est prévu quand la minorité a été contestée par le département avant le confinement.

C'est ainsi qu'à Paris, le tribunal administratif a ordonné aux autorités parisiennes d'héberger des jeunes dont elles refusaient de reconnaître la minorité «dans une structure agréée, adaptée à la prévention des risques de propagation du Covid-19, et d'assurer [leurs] besoins alimentaires, sanitaires et médicaux jusqu'à ce que l'autorité judiciaire se prononce définitivement». Alléguant la saturation des structures agréées, la ville de Paris a rassemblé ces jeunes dans des gymnases, ce qui n'est conforme ni à la protection de l'enfance, ni à la lutte contre l'épidémie. La préfecture du Loiret entame, en pleine épidémie, des poursuites judiciaires contre Nicolas, un enseignant hébergeant solidaire d'un jeune isolé étranger, Chernoh, qu'elle menace de ne pas régulariser. C'est pourtant la même préfecture qui avait enjoint ce jeune, le 9 avril en plein confinement, à quitter l'hébergement qu'il occupait auparavant. Pour la préfecture, le délit de solidarité, s'applique c'est plus fort qu'elle, même si elle s'en défend.

Le 16 mars, Macron a appelé à faire preuve « d'esprit solidaire et de sens des responsabilités»… mais il n'a pas fermé les centres de rétention administrative (CRA). Pourtant, la plupart des liaisons aériennes ont été interrompues, ce qui rend impossible l'éloignement.

Hommes, femmes et enfants sont ainsi enfermé·es dans une promiscuité qui insulte leurs droits fondamentaux et les impératifs sanitaires. Les CRA doivent être fermés d'urgence et les sans-papiers régularisé·es, non de façon provisoire comme au Portugal, ou utilitariste comme en Italie, mais de façon pérenne.

Pablo Krasnopolsky

Retraité·es CGT : défendons nos droits pour une société plus juste

Le confinement a mis fin à tout regroupement. Mais la CGT est toujours active : visioconférences, tracts, mails, réseaux sociaux, presse diffusée sur le site CGT et par voie postale. Pas de défilés ce 1er mai. Or, l'esprit de cette journée était là, avec les revendications accrochées par milliers aux fenêtres et balcons. Macron en la réduisant à des « chamailleries » est dans la provocation réfléchie.

Il veut balayer les origines de l'histoire du mouvement ouvrier. Le 1er mai 1886 les syndicats américains revendiquent la journée de 8 heures, manifestation durement réprimée, comme le sera celle de Fourmies en France en 1891. Le 1er mai deviendra dans le monde entier la fête des travailleur·ses et des luttes.

Attention, une pandémie peut en cacher une autre !

■ Retraité·es nous poursuivons inlassablement les luttes pour tou·tes.

Les ordonnances saccagent encore plus le Code du travail : semaine de 60h, suppression de RTT et congés, les réformes successives détruisent l'Éducation nationale. La réforme des retraites est « suspendue » comme l'est le second volet de la réforme de l'assurance. La forfaiture du 49.3 révèle l'absence de démocratie et les intentions du gouvernement : satisfaire les appétits de la haute finance.

Non aux remèdes proposés pour faire face à la crise économique et sociale : retour à l'école sans moyens réels.
Pas de confinement pour nos revendications. Défendons nos conquis menacés par les dégâts d'une mondialisation et les méfaits des politiques ultra-libérales qui exploitent nature et hommes au service du capital. 300 milliards pour les entreprises 20 milliards pour les salarié·es ! Avec la CGT et d'autres, refusons que les citoyen·nes fassent les frais d'une crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire. Les choix des gouvernements qui ont amené à l'asphyxie des hôpitaux risquent d'être reconduits. Le plan pour les hôpitaux laisse la part belle au privé, c'est la stratégie du Choc : utilisation de la sidération pour faire avancer des mesures fatales pour le service public.

Mettons fin à ce système inégalitaire où certain·es engrangent profit, CICE, dividendes, cachent leur argent dans les paradis fiscaux.

Exigeons un autre système. **Relocalisation et nationalisation** des moyens de production et des banques. Reconnaissance y compris salariale de ceux et celles qui font marcher le pays même lors de cette crise sanitaire : les personnels des services publics, les soignant·es, ceux et celles de l'alimentation, des transports, des secours, éboueurs, associations humanitaires ... ceux et celles en télé-travail.

Dès aujourd'hui, en activité, en retraite, ne restons pas confiné·es dans leur monde ! Construisons notre monde de demain : partageons les richesses créées par les travailleur·euses, développons l'emploi et les services publics, la démocratie, construisons la solidarité intergénérationnelle et internationale.

SNR, DES RETRAITÉ·ES CONFINÉ·ES, PAS REPLIÉ·ES

C

... comme «continuité pédagogique»

Selon le ministère de l'Éducation nationale, ***«la continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs».***

Dans les faits, cette expression, entrée à une vitesse fulgurante dans le langage commun, semble surtout recouvrir toute la complexité de l'enseignement scolaire lorsqu'il n'est pas effectué dans son lieu de prédilection : la classe.
Car, ce que nous a confirmé cette période, c'est bien que la classe, sans la classe, cela ne peut pas exister ! Au-delà des discours auto-satisfaits de notre ministre, chaque enseignant·e et personnel de l'Éducation nationale, chaque parent et chaque élève a sans doute dû se rendre à cette évidence : on ne peut pas enseigner en dehors du collectif. Même les classes virtuelles, pâles ersatz de cours, ne peuvent ressembler à autre chose qu'à un temps de retrouvailles, pour garder du lien et se conforter dans l'idée que l'année scolaire ne pouvait pas s'être terminée ainsi, en l'espace d'un week-end du mois de mars 2020.

Continuité, vraiment ?

Le dilemme est cornélien. Avancer dans les programmes et les apprentissages alors que nous savions que, pour des raisons diverses (sociales, financières, éducatives…), tou·tes nos élèves ne pourraient pas bénéficier des mêmes conditions de travail et d'apprentissage ? Fallait-il ***«continuer»*** comme si de rien n'était, voire évaluer les retours des élèves ? Réviser, approfondir encore et encore, dans un exercice peu épanouissant de répétition ? Faire de la méthodologie sans pouvoir, en temps réel et partagé par tous et toutes, expliciter ?

Pédagogique, sérieusement ?

Qu'est-ce que la pédagogie si ce n'est l'ensemble de ces gestes, paroles, intonations et tâtonnements, qui font la relation, l'interaction entre l'enseignant·e et ses élèves, et parmi les élèves, entre eux et elles ? Où la pédagogie peut-elle trouver sa place dans un enseignement à distance ?
La continuité pédagogique n'en fut pas une et les craintes de voir l'enseignement distanciel se développer sont fortes. Les logiciels ou plateformes seront peut-être plus performants, ils n'en resteront pour autant que des outils et ne constitueront jamais une fin en soi.
Cette période revêt toutefois plusieurs mérites : celui de nous faire encore réfléchir à nos pratiques, nos incapacités parfois ; à mesurer une fois de plus le fossé entre les affirmations ministérielles fantaisistes (le taux si minoritaire de décrocheur·euses annoncé est une aberration pour tou·tes les professeur·es) et la réalité de nos métiers. Transmettre des savoirs de la façon la plus verticale qui soit, derrière un écran, est une preuve de plus que ce n'est pas ce modèle éducatif que nous voulons. Sans doute la continuité pédagogique version 2020 nous permettra-t-elle d'affirmer, plus fortement encore, le projet d'École de la CGT Éduc'action.

Christine Pau

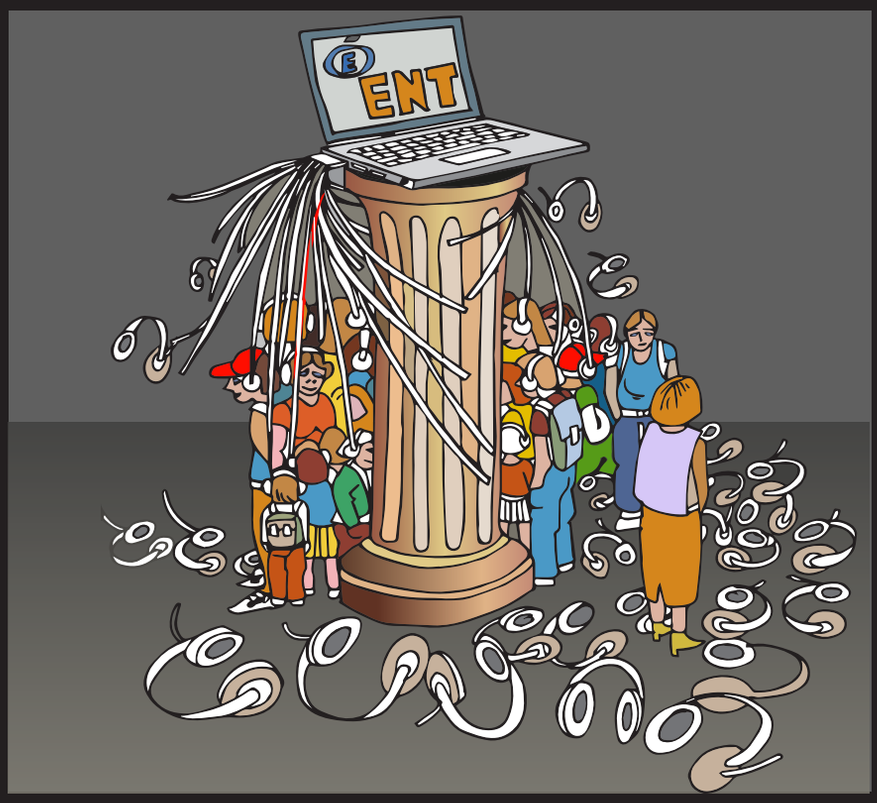

Continuité pédagogique : analyses

Comme nous aurions préféré qu'au lieu de nous l'intimer de manière péremptoire, notre ministère nous interroge sur ce qui était possible et sur les problèmes à prendre en compte !

Mais que l'on cesse de nous asséner des injonctions !